

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 304-02-2017

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 304-02-2017 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 304-2015**

PRENEZ AVIS :

1. Que le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté le **14 mars 2017**, le projet de règlement suivant et intitulé :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 304-02-2017

Règlement amendant le règlement numéro 304-2015 relatif à la construction, tel qu'amendé, soit :

- Modifier l'article 36 concernant la hauteur des fondations.
2. Qu'en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c.A-19.1)*, une assemblée publique de consultation touchant ce projet de règlement sera tenue le **mardi 28 mars 2017, à 18 h 32**, à la salle du conseil municipal située au 379, rue Dorval, à L'Assomption.
3. L'objet de ce projet de règlement est de :
- Modifier l'article 36 concernant la hauteur des fondations.
4. Qu'au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou toute autre personne désignée, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.
5. Que le projet de règlement 304-02-2017 **ne contient aucune** disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Que le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, aux heures habituelles d'ouverture.

Publié le 21 mars 2017.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville